

Les droits selon la profession (attribués automatiquement à la connexion)

Groupe Médical



- Chirurgien-Dentiste
- Chirurgien-Dentiste en formation
- Médecin
- Médecin en formation
- Pharmacien
- Pharmacien en formation
- Praticien A Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE)
- Sage-Femme
- Sage-Femme en formation
- Secrétaire assistante médico-administrative

Groupe Paramédical



- Aide-soignant
- Assistant dentaire
- Auxiliaire de puériculture
- Diététicien
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Infirmier psychiatrique
- Masseur-Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédiacre-Podologue
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Préparateur en pharmacie (officine)
- Psychologue
- Psychomotricien

Groupe Social



- Aide médico-psychologique (AMP)
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Coordonnateur de parcours
- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

Groupe Orthésiste Prothésiste



- Audioprothésiste
- Epithésiste
- Oculariste
- Opticien-Lunetier
- Orthopédiste-Orthésiste
- Orthoprothésiste
- Podo-Orthésiste

Groupe Technique



- Biologiste médical ni médecin ni pharmacien
- Manipulateur ERM
- Physicien médical
- Technicien de laboratoire médical

Groupe Délégation large



- Assistant de régulation médicale (ARM)
- Coordinateur CPTS
- Enseignant en activité physique adaptée (APA)
- Etudiant PS non Professionnels médicaux ou pharmaciens :
 - Aide-soignant
 - Auxiliaire de puériculture
 - Masseur-Kinésithérapeute
 - Externe médecin
 - Externe en pharma
- Opérateur de Soins Non Programmés

Groupe Autre



- Accompagnant éducatif et social
- **Aide à domicile**
- **Aide à domicile qualifié(e)**
- Ambulancier
- Auxiliaire de vie sociale
- Chiropracteur
- Conseiller en génétique
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur technique spécialisé
- Médiateur familial
- Moniteur éducateur
- Ostéopathe
- Psychothérapeute

Groupe Tchat seul



- Assistant familial
- Attaché de Recherche Clinique (ARC)
- Autre professionnel
- Autre professionnel intervenant dans l'accueil et l'orientation des personnes
- Brancardier
- Directeur d'établissement
- Gestionnaire alertes et urgences sanitaires
- Métiers de l'informatique
- Métiers de la qualité

Groupe Délégation restreinte



- Assistant médical
- Métiers Administratifs
- Référent identitovigilance
- Responsable de secteur

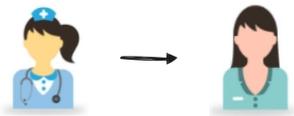
LES FONCTIONNALITES	Méd	Para	Social	Tech	Ortho Proth	Autre	Déleg +	Déleg -	Tchat seul	Struct.
<ul style="list-style-type: none"> Recherche / Création dossier Données administratives File active "mes patients" 	●	●	●	●	●	●	○	○	○	●
Notes partagées	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○
Séjours hospitaliers	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Cercle de soins	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○
Pathologies / antécédents / allergies	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Volet juridique	●	●	●	○	○	○	●	○	○	○
Déclarer le décès d'un patient	●	●	●	○	○	○	○	○	○	○
Situation sociale	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Listes de travail	●	●	●	●	●	●	●	○	○	●
Notifications	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tchat	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Documents / Prescription	●	●	●	●	○	○	●	○	○	○
Tâches	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○
Notes enrichies	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○
Mémo	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○

Certaines fonctionnalités complémentaires sont mises à disposition après l'ouverture des services (Options d'habilitation *demande, agenda, ateliers / ETP, statut, dossiers liés*). Au préalable, un cadrage est nécessaire pour s'assurer que ces fonctionnalités répondent bien au projet et au besoin. Pour toute information complémentaire ou question, adressez-vous à contact@santelien.fr

Légende : ● Voir et modifier ○ Pas d'accès

Délégation individuelle

(« de personne à personne »)



- Action volontaire et « individuelle » de celui qui délègue ses droits, vers celui ou ceux à qui il délègue.
- Le délégant choisit de donner ses droits sur le tchat, le dossier de coordination ou les deux.
- Cette délégation peut être retirée à tout moment par action du délégant.
- Utile pour gérer une période d'absence d'un professionnel, qui délègue ses droits à un collègue pour assurer la continuité de la prise en charge des dossiers dans Santélien.

Délégation Structure

(« membre d'une structure »)



- Une "structure" (qui peut être un EHPAD, un cabinet d'infirmiers libéraux, un service hospitalier par exemple), a dans Santélien ses propres droits (par exemple, le droit de voir la file active de patients de la structure)
- Un utilisateur membre de la structure peut en être délégué. Dans ce cas, il peut se connecter à Santélien au nom de sa structure et ainsi :
 - Envoyer et recevoir des messages au nom de cette structure,
 - Voir la file active de patients de la structure

Exemple d'un assistant médical (groupe "droits restreints") qui se connecte...

En tant que délégué d'un médecin :

A « **Délégation restreinte (-)** » vont s'ajouter les droits du groupe « **médical** ».

En tant que délégué de sa structure :

A « **Délégation restreinte (-)** » vont s'ajouter les droits de la **structure**.

LES FONCTIONNALITES	Assistant Médical agissant au nom du médecin	Méd	Déleg -	Struc.	Assistant Médical agissant au nom de la structure
Recherche / Création de dossier	●	●	○	●	●
Données administratives	●	●	○	●	●
Notes partagées	●	●	○	○	○
Séjours hospitaliers	●	●	○	○	○
Cercle de soins	●	●	●	○	●
Pathologies / antécédents / allergies	●	●	○	○	○
Volet juridique	●	●	○	○	○
Situation sociale	●	●	○	○	○